

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PERNES-LES-FONTAINES

**SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025**

(Date de convocation : 02 décembre 2025)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	8
Absent excusé ayant donné procuration :	1
Absents excusés non représentés :	3
Absents non excusés :	/
Votants :	9

L'An deux mille vingt-cinq et le huit décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Christian SOLLIER, et Mesdames Nadège BOISSIN, Nicole NEYRON, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER et Isabelle DESRUT.

Pouvoir : Monsieur Régis d'OLEON (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nicole NEYRON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n° 30-25**

Décision modificative n°2.

Monsieur Didier CARLE, Président, expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à un réajustement budgétaire sur les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Nomenclature	Chapitre	Article	Nomenclature
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>013</b>	<b>Atténuations de charge</b>	
61551	Ent. Réparations Matériel roulant 4238 Autres actions en faveur des personnes âgées	1 000,00			
6156	Maintenance 020 Administration générale de la collectivité	9 300,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>10 300,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>		<b>70</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	
64118	Autres indemnités 4238 Autres actions en faveur des personnes âgées	8 500,00			
64131	Rémunération 020 Administration générale de la collectivité	4 900,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>13 400,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	
6541	Créances admises en non-valeur 020 Administration générale de la collectivité	260,60	74748	Autres communes 020 Administration générale de la collectivité	25 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>260,60</b>		<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>
<b>65</b>	<b>Secours</b>		<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	
65134	Aides 424 Personnes en difficulté	539,40			
	<b>TOTAL</b>	<b>539,40</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				
6811	Dotations Amortissements 01 Opérations non ventilables	500,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>25 000,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>25 000,00</b>

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
21	Immobilisation corporelle		040	Amortissement immobilisations	
21838	Matériel de bureau et informatique 020 Administration générale de la collectivité	500,00	281838	Autres matériel informatique 01 Opérations non ventilables	500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>500,00</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>500,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>500,00</b>

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de son Président,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

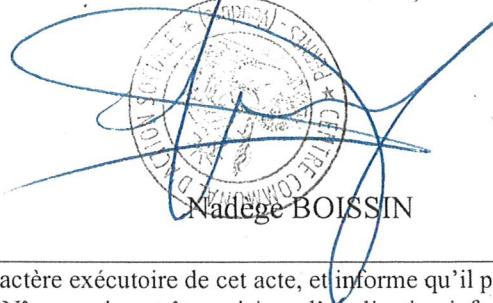
ID : 084-268400751-20251217-30\_25-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder au réajustement budgétaire sur les sections de fonctionnement et d'investissement sus énoncées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La vice-Présidente,



Nadege BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2025  
Publiée le : 17 décembre 2025